



STATION SIMBIOSE SP GAMME POLYÉTHYLENE

PERFORMANCES ÉPURATOIRES

- Dimensionnement de la station : 4 à 6 EH
- Charge hydraulique par jour (150l/EH/j) : 0,60 à 0,90 m³/jour
- Charge polluante DBO₅ : 0,24 à 0,36 kg/jour
- Concentration garantie en sortie : DBO₅ ≤ 35 mg O₂/litre
(Arrêté 07/09/2009 modifié) MES ≤ 30 mg/litre

Taux d'abattement

Performances obtenues sur plate-forme accréditée (norme NF EN 12566-3 + A2)

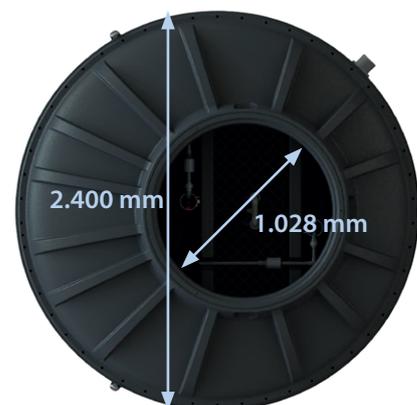
- DBO₅ = 95%
- MES = 97%
- DCO = 87%

FONCTIONNEMENT



- ➔ Entrée des eaux brutes
- ➔ Sortie des eaux traitées
- Décanteur primaire
- Réacteur biologique aéré en permanence par le surpresseur
- Clarificateur ou décanteur secondaire
- ➔ Égalisation du décanteur primaire vers le réacteur biologique par airlift
- ➔ Recirculation du clarificateur vers le décanteur primaire par airlift
- Volume tampon

DIMENSIONNEMENT





STATION D'ÉPURATION

Volume utile de la station :	4.210 L
Poids de la cuve :	0,39 T (Tolérance +/- 5%)
Hauteur extérieure :	2.140 mm
Hauteur extérieure Fe (entrée) /Fs (sortie) :	Fe 1.570 mm / Fs 1.510 mm
Diamètre extérieur :	2.400 mm
Accès Trou d'Homme intérieur :	Ø 1.028 mm
Diamètre entrée et sortie :	DN 100 mm

DÉCANTEUR PRIMAIRE

Hauteur d'eau maximale :	1.560 mm
Hauteur d'eau minimale :	1.360 mm
Fréquence de vidange observée :	18 à 48 mois selon l'utilisation
Gestion des pointes hydrauliques	
Volume tampon avec l'airlift d'égalisation	

RÉACTEUR BIOLOGIQUE

Support lit fixe en PEHD normé EN 12255-7	
Surface spécifique :	100 m ² /m ³
Diffuseurs tubulaires	

CLARIFICATEUR

Hauteur d'eau maximale :	1.500 mm
Airlift de recirculation	

ÉQUIPEMENTS

Surpresseur

Nombre :	1 pièce
Type :	100 litres/min
Puissance unitaire :	95 W (71 W mesurée)
Niveau sonore :	38 dBa
Consommation annuelle :	620 kW
Tension d'alimentation :	230 V

Aérateurs

Nombre :	2 pièces
Type :	Microbullage

Airlifts

Égalisation et recirculation sans pompe

RÉGLEMENTATION

Loi sur l'eau du 03 janvier 1992
Loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006
Arrêté du 07 septembre 2009 modifié 07 mars 2012
Norme NF EN 12566-3 + A2

GARANTIES

sous réserve d'un usage et d'une pose en conformité avec le guide de l'utilisateur et de l'installateur
Composants électromécaniques : 2 ans
Cuves : 10 ans